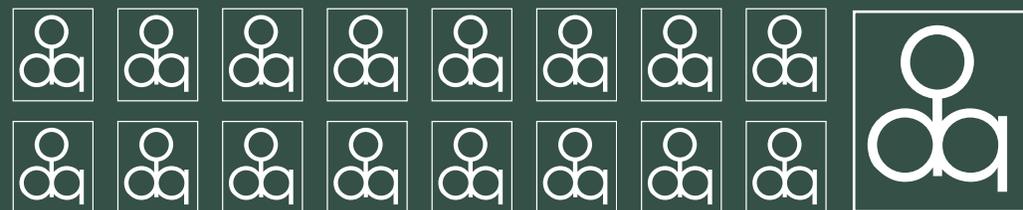
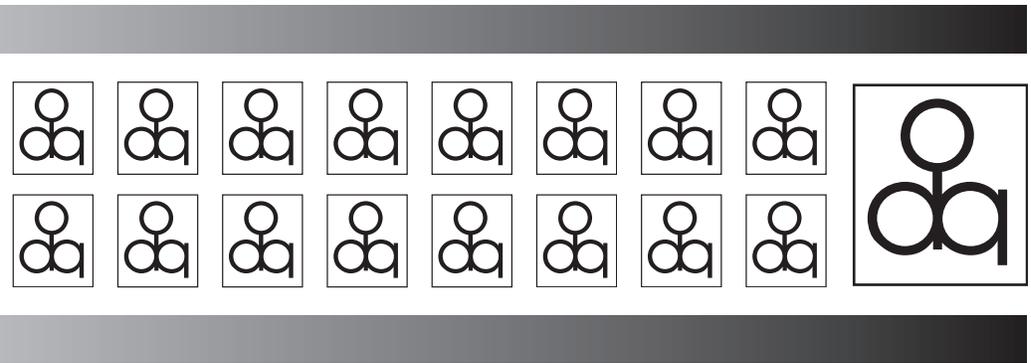


RAPPORT ANNUEL 2015 - 2016



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2015 - 2016



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés ;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires ;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2016	28

Québec, octobre 2016

Monsieur Jacques Cbagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Longueuil, octobre 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2016 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2016

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2016 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Rapport du président



Président
Robert Cabana, d.d.

La modernisation de notre loi : voir plus loin!

C'est avec un immense plaisir que je vous présente l'édition 2015-2016 du rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec (ODQ). Celui-ci s'inscrit dans la même foulée que le précédent et se veut le reflet, aussi possible soit-il, des différentes activités découlant d'un ordre professionnel dynamique et cherchant à rendre justice à sa profession.

Évidemment, la modernisation de notre loi passe par une vision d'avenir. Il va s'en dire que les technologies évoluant à un rythme effréné, qu'au final, la nouvelle loi devra inévitablement prendre en considération ce facteur déterminant.

C'est aussi la tangente que prend notre Réflexion stratégique 2015-2018 en se dotant d'un plan d'action qui se doit, entre autres, de définir le rôle du denturologiste dans la réalisation de tous les plans de traitement en réhabilitation prothétique sur implants, et ce, tout en respectant notre vision 2015-2018 qui se lit comme suit : « L'Ordre des denturologistes du Québec exerce son leadership afin d'assurer une meilleure santé buccodentaire aux Québécois requérant des prothèses dentaires ».

Comme ordre professionnel, il est de notre devoir de voir à la protection du public, et ceci passe inévitablement par la qualité des services offerts par les membres de notre profession.

Modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

S'il est un dossier d'actualité dans le domaine buccodentaire, c'est bien celui-ci. D'ailleurs, plusieurs rencontres gouvernementales ont eu lieu en ce sens.

À l'été 2015, l'Office des professions du Québec nous transmettait un document dans lequel il présentait sa lecture des positions de l'Ordre des dentistes du Québec et des nôtres à l'égard de certaines propositions relatives au rôle du denturologiste dans le domaine de l'implantologie. Par la suite, des rencontres à l'Office ont eu lieu ainsi que des échanges de documentation pour appuyer nos positions.

C'est finalement en mars 2016 que l'Office des professions nous conviait à une rencontre dans le but de nous présenter leurs orientations. Il s'agit d'une étape importante pour la préparation d'une nouvelle loi.

Bien entendu, une entente ne peut se conclure sans la bonne volonté et l'ouverture d'esprit des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire.

AEC - Pratique avancée de la denturologie

Le 25 septembre 2015, 70 denturologistes des trois premières cohortes de l'AEC - *Pratique avancée de la denturologie*, après avoir investi beaucoup de temps et de labeur, recevaient avec fierté leur diplôme tant convoité!

Soixante-dix pionniers à avoir suivi l'AEC en pratique avancée de la denturologie. Cette formation de pointe, unique en Amérique du Nord, se concentre spécifiquement sur l'implantologie, une technologie d'avenir.

Malgré les obstacles rencontrés, ils ont su garder le cap. Avec leurs 780 heures de formation réparties en cinq étapes s'échelonnant sur une période de 28 mois, les fins de semaine et les soirs, en plus de leurs pratiques et familles respectives, ces denturologistes détiennent maintenant une formation avancée en implantologie.

C'est toute notre profession qui ressort grandie de leurs savoirs, et j'espère que plusieurs autres denturologistes suivront leur exemple. La connaissance est bien entendue au cœur de notre argumentaire en faveur de la modernisation de notre loi sur la denturologie.

Campagne d'information publique

Afin de poursuivre sa mission en matière de positionnement du denturologiste comme étant un expert en prothèses dentaires, l'Ordre s'est adjoint, pour sa campagne d'information publique 2015-2016, des services de la firme Camden. Le projet étant de produire un message télévisé qui distingue clairement le rôle du denturologiste par rapport à celui du dentiste, soulignant par le fait même l'expertise du denturologiste en matière

de prothèses dentaires. De plus, on nous assurera une présence sur les réseaux sociaux, dont Facebook. C'est donc à l'unanimité que les administrateurs ont voté pour une cotisation spéciale afin de lancer la campagne d'information publique 2015-2016.

Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)

Cette année encore, l'Ordre des denturologistes du Québec est fier partenaire des Sociétés Alzheimer. D'ailleurs, l'organisation du tirage d'une TeslaS, dont les profits iront directement à la Fédération, prend déjà forme et des coupons de tirage seront disponibles à temps pour Expodent 2016 qui se tiendra au Hilton de Québec les 15, 16 et 17 septembre.

En guise de conclusion, force est de constater que beaucoup de boulot a été abattu ces derniers mois. Cela dit, il reste encore du travail à accomplir et la prochaine année s'annonce déjà très chargée.

Évidemment, notre dossier prioritaire demeure la modernisation de la loi sur la denturologie. Ce sujet, qui nous tient occupé depuis fort longtemps, ne cesse d'avancer et de nouveaux développements sont à prévoir au cours des prochains mois.

En terminant, je tiens à remercier le personnel de l'Ordre pour son soutien, son efficacité et sa rigueur au travail. Je remercie également tous les administrateurs et membres des comités qui nous permettent de progresser vers l'atteinte de nos objectifs.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	6 mai 2013
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec	Suzan Dubois, d.d. Jean-Sébastien Sirois, d.d.	20 sept. 2013 4 mai 2015
Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	4 mai 2015
Mauricie – Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	6 mai 2013
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	6 mai 2013
Montréal	Armand Brochu, d.d. Brigitte Garand, d.d. Raymond Lagacé, d.d.	4 mai 2015 6 mai 2013 4 mai 2015
Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	4 mai 2015
Laval – Lanaudière – Laurentides	Mario Harvey, d.d. Richard Tremblay, d.d.	6 mai 2013 4 mai 2015
Montérégie	Benoit Leduc, d.d. Isabelle Lefebvre, d.d.	4 mai 2015 6 mai 2013

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	4 mai 2015
Gilles Corriveau	6 mai 2013
Jean-Louis Laberge	6 mai 2013
Hélène Turgeon	4 mai 2015

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson Linda Ducharme Sylvie Grothé
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d. Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2015 - 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Daniel Cadieux, d.d., comme membre pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de M. Éric Carrier, d.d., et de Mme Isabelle Lelièvre, d.d., au poste de syndic correspondant.

Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline pour une durée de trois (3) ans, soit :

- Mme Stéphanie Dubuc, d.d.
- Mme Marielle Giasson, d.d.
- M. Jean-Yves Labrecque, d.d.
- M. François Zilio, d.d.

À la suite d'une décision du comité de révision, M. Yves Godbout, d.d., a été nommé en tant que syndic ad hoc.

À la demande du syndic, M. André L. Côté, d.d., a été nommé comme syndic ad hoc dans un dossier d'enquête.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2015.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2016 - 2017 à 1 020 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 640 \$: Membres
- 0 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 75 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2016 - 2017.

Décisions administratives

Décision de participer au Salon national de l'Éducation 2015.

Résolution proposant de retenir les services de la firme Camden pour la campagne d'information publique 2015 - 2016.

Résolution proposant l'engagement d'une lobbyiste.

Résolution proposant de retenir les services de la firme Katalys5 pour l'implantation d'un portail de formation continue à distance.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2015 - 2016, le comité exécutif s'est réuni à dix (10) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Résolution proposant de ne pas limiter la pratique d'exercice d'un membre, celui-ci ayant réussi le cours imposé par le comité exécutif en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant une entente avec un (1) membre pour acquitter les sommes dues en pratique illégale, et ce, aux fins de l'inscription au Tableau des membres.

Résolution proposant de retenir les services de la firme Consensus pour l'organisation d'Expodent 2016.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolution de poursuites en pratique illégale.

Résolutions proposant de demander à deux (2) membres qui se sont réinscrits après plus de trois (3) ans de subir un examen d'évaluation au cégep Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant de ne pas imposer à un (1) membre de cours ou de stage de perfectionnement ni de limitation d'exercice en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, à la suite de la réussite de l'examen d'évaluation.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2014 - 2015. Cette assemblée s'est tenue le 25 septembre 2015 à 16 h 30 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 16 septembre 2016.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Éric Carrier, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Philippe Grenier, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	136
Nombre total de membres visés	112
Nombre de décisions de porter plainte	3
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	30
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	34
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	334

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Pierre Bujold, d.d., membre

Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2015 - 2016 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline

Membres ayant siégé

Me Irving Gaul
Me Guy Giguère
Stéphanie Dubuc, d.d.
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
Linda B. Provencher, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Sylvie Grothé

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline	4
--	---

Nature des plaintes						
Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	4, 63		2.02 e)			Syndic
1	4, 64	59.2				Syndic
1	61-13		2.02 c), 2.02 e) 2.02 g), 2.02 i)	7		Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
1	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
0	Acquittant l'intimé
0	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
4	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
0	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 7 000 \$ - Réprimande Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 5 000 \$ - Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 4 500 \$ - Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 2 000 \$ - Radiation temporaire Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	5
---	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations

Tribunal des professions	Nombre
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions en 2012-2013 ayant fait l'objet d'une requête en révision judiciaire, jugement rendu en 2015-2016	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions en 2013-2014 ayant fait également l'objet d'une requête en révision judiciaire et présentement devant la Cour d'appel	24

Membres du comité

Daniel Cadieux, d.d.
 Pierre-Luc Duchesneau, d.d.
 Christian Dugré, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Normand Dauphin, d.d.
 Nora Kebabdjian, d.d.
 Cynthia Ouellet, d.d.
 Mélanie St-Jean, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

**Comité
 d'inspection
 professionnelle**



Président
 Alphonse Pettigrew, d.d.

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 132 membres représentant 101 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 288 membres représentant 213 cabinets inspectés de 2003 à 2008.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	1
--	---

Vérification	Nombre
Membres visités	179
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	179
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	56
Se procurer un stérilisateur	3
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	10
Se procurer une lampe directionnelle ou une chaise dentaire	11
Afficher le permis d'exercer	3
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	7
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	15
Voir à ce que la publicité soit conforme	3
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	4
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	41

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	2
Rapports d'enquête dressés	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	5
---	---

Comité de révision



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
Lyne Caron, d.d.
Marie-Hélène Lanthier, d.d.
Jean-Louis Laberge, membre nommé
représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	1
Demandes d'avis reçues	3
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	1
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

**Comité de la
pratique illégale**



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable	Secrétaire du comité
Serge Tessier, d.d.	Monique Bouchard
Assistant responsable	Adjointe administrative
Pierre-Yvon Plante, d.d.	Sylvie Grothé

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	4

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3	M. Julien Poulin (# 687 : District de Beauce)
		Mme Lucie Bellerose (# 688 : District de Terrebonne)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1	0	M. Pierre Bédard (# 686 : District de Montréal)	20 000 \$
Montant total des amendes imposées					20 000 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement à la fin de la période
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 674	M. Alain Lauzière
# 678	M. Raynaldo Dignard
# 679	M. Roland Roy
# 686	M. Pierre Bédard

Comité de la formation continue



Responsable
Denis M. Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2015 - 2016 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensés aux denturologistes;
- Publication de quatre (4) articles éducatifs dans la revue « Présence »;
- Tenue de réunions afin de mettre en application la plateforme d'apprentissage en ligne MOODLE;
- Remise des diplômes aux finissants du programme *AEC - Pratique avancée de la denturologie*.

17

Nombre de réunions

2

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Symposium 2015 Académie d'implantologie dentaire	8	100
Forum ADQ	4	46
2 ^e Journée scientifique Société d'implantologie dentaire	6	60
Évènement Dentsply <i>Vers une pratique sans monomère</i>	7	29
Cercle d'étude - Implantologie dentaire	3	37
Cercle d'étude - Académie centre de perfectionnement	3	22
Centre Québécois de formation en implantologie-France	16	25
Formation Barre intégrée avec Robert Cabana	3	16
Les secrets pour refaire, rebaser, regarnir une prothèse sur implants - SID	6	47
3 ^e génération de la barre intégrée avec une toute nouvelle technologie - SID	3	20

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les concepts de prothèse conventionnelle : la clé du succès en implantologie	6	75
L'importance des regarnissages thérapeutiques : leurs impacts sur une guérison impeccable	1	73
iTeiro : pour une empreinte parfaite	2	86
Assemblée générale annuelle ODQ	1	83
Pour une prothèse partielle sans métal – Dentsply	6	21
AEC - Pratique avancée de la denturologie	780	96
Article éducatif - « Présence » Printemps 2015 Parlons réglementation	4	106
Article éducatif - « Présence » Été 2015 Un chercheur passionné par les prothèses dentaires	3	119
Article éducatif - « Présence » Automne 2015 La nutrition chez les porteurs de prothèses dentaires	3	99
Article éducatif - « Présence » Hiver 2015 La publicité et le cyberspace	3	94

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Le 3 septembre 1997 entrant en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions
1

Lors de cette réunion, les principaux sujets de discussions et d'échanges ont porté sur :

- *L'AEC – Pratique avancée de la denturologie*. Plus particulièrement, Mme France Bélanger, d.d., a mentionné que les 3 premières cohortes ont terminé leur formation pour un total de 70 denturologistes qui ont obtenu leur diplôme. Elle a également fait part qu'une nouvelle cohorte devrait débiter vers septembre 2016.
- Les membres ont également échangé sur un avis du Conseil supérieur de l'éducation concernant de nouveaux diplômes.
- Mme Monique Bouchard a informé les membres que dans le projet de réforme du *Code des professions*, il est proposé d'exiger que dans la formation initiale des professionnels, des cours en éthique et déontologie soient offerts. Mme France Bélanger, d.d., a expliqué où est intégrée la notion d'éthique et déontologie à travers les cours.
- Dans les affaires nouvelles, Mme Louise Brunelle a expliqué que la gestion des AEC est encadrée par le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et les règles budgétaires du Ministère qui codifie les AEC.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Marc Michaud, d.d.
Gilles Tremblay

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions	1
---------------------------	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme	0
--	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	1	0	0	0	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	1
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	2
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	31
Acceptées	31
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	962	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

24

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	204	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	31
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	1
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	962
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	25
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	40
03	Capitale-Nationale	74
04	Mauricie	32
05	Estrie	34
06	Montréal	227
07	Outaouais	29
08	Abitibi-Témiscamingue	16
09	Côte-Nord	7
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	7
12	Chaudière - Appalaches	44
13	Laval	44
14	Lanaudière	58
15	Laurentides	77
16	Montérégie	214
17	Centre-du-Québec	33
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	659
Femmes	303

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	892	995 \$	Membres réguliers	892	640 \$
Nouveaux membres	31	497,50 \$	Nouveaux membres	31	0 \$
Membres de 70 ans et plus	11	100 \$	Membres de 70 ans et plus	11	640 \$
Membres de 75 ans et plus	28	0 \$	Membres de 75 ans et plus	28	0 \$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2015		Date du versement :	15 novembre 2015	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	962

Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	98
---	----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	2
Société par actions	202

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	962
• Premières inscriptions	31
• Réadmissions	1
• Inscriptions	930

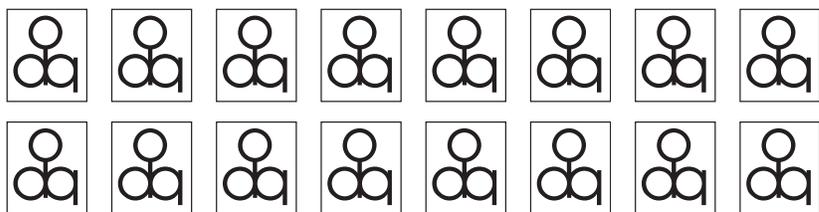
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	3
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	1
Décès	3
Démissions	27

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
---	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
au 31 mars 2016



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2016** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2016**, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Giroux Ménard Charbonneau Laprés, s.e.n.c.

par: Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 3 juin 2016

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

				2016	2015
				\$	\$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	983 157	-	-	983 157	969 237
Comité de pratique illégale (annexe 2)	37 700	-	-	37 700	4 775
Conseil de discipline (annexe 3)	27 938	-	-	27 938	10 166
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	527 762	-	-	527 762	491 400
Congrès "Expodent" (annexe 7)	9 420	-	-	9 420	272 355
Remise sur prime d'assurances	-	-	10 287	10 287	7 051
Autres revenus	1 303	-	-	1 303	417
	<u>1 587 280</u>	<u>-</u>	<u>10 287</u>	<u>1 597 567</u>	<u>1 755 401</u>
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	504 693	-	-	504 693	546 664
Comité de pratique illégale (annexe 2)	25 320	-	-	25 320	36 762
Conseil de discipline (annexe 3)	133 039	-	-	133 039	96 516
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	41 271	-	-	41 271	27 187
Autres comités (annexe 5)	152 048	-	-	152 048	196 688
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	520 586	-	-	520 586	489 838
Congrès "Expodent" (annexe 7)	36 124	-	-	36 124	240 468
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	48 201	-	48 201	53 361
	<u>1 413 081</u>	<u>48 201</u>	<u>-</u>	<u>1 461 282</u>	<u>1 687 484</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>174 199</u>	<u>(48 201)</u>	<u>10 287</u>	<u>136 285</u>	<u>67 917</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

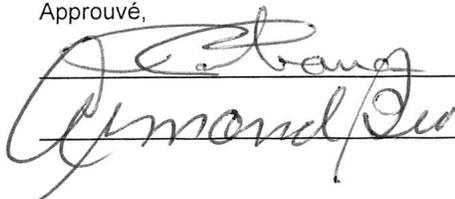
	2016	2015
	\$	\$
	Total	Total
Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité
143 970	495 804	50 062
174 199	(48 201)	10 287
(17 800)	17 800	-
(8 205)	8 205	-
(13 787)	13 787	-
278 377	487 395	60 349
(8 634)	8 634	-
269 743	496 029	60 349
SOLDE AU DÉBUT	689 836	621 919
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	136 285	67 917
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	-
Dettes à long terme	-	-
	826 121	689 836
Utilisation d'affectation d'origine interne	-	-
SOLDE À LA FIN	826 121	689 836

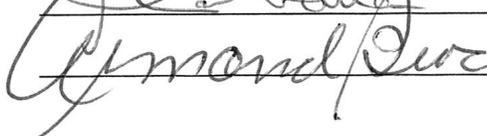
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2016

				2016	2015
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	32 848	-	-	32 848	152 153
Épargne à terme variant de 0,55 % à 0,85 %	480 000	-	50 062	530 062	480 062
Amendes à recevoir en discipline	15 933	-	-	15 933	-
Comptes à recevoir "Réclamation"	-	-	10 287	10 287	-
Taxes de vente à recevoir	25 193	-	-	25 193	33 629
	553 974	-	60 349	614 323	665 844
Immobilisations corporelles (note 3)	-	750 561	-	750 561	769 005
Actifs incorporels (note 4)	-	15 958	-	15 958	11 076
	553 974	766 519	60 349	1 380 842	1 445 925
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 5)	117 753	-	-	117 753	349 722
Cotisations perçues d'avance	115 360	-	-	115 360	122 090
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	51 118	-	-	51 118	-
Versements sur dette long terme (note 6)	-	14 294	-	14 294	13 858
	284 231	14 294	-	298 525	485 670
Dette à long terme (note 6)	-	256 196	-	256 196	270 419
	284 231	270 490	-	554 721	756 089
ACTIFS NETS					
Non affectés	269 743	-	-	269 743	143 970
Actifs immobilisés	-	496 029	-	496 029	495 804
Affectations d'origine interne	-	-	60 349	60 349	50 062
	269 743	496 029	60 349	826 121	689 836
	553 974	766 519	60 349	1 380 842	1 445 925

Approuvé,

 administrateur

 administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	136 285	67 917
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	36 244	39 575
Amortissement des actifs incorporels	3 323	4 747
	<u>175 852</u>	<u>112 239</u>
Variation des éléments hors caisse		
Amendes et divers à recevoir	(15 933)	37 962
Comptes à recevoir "Réclamation"	(10 287)	-
Taxes de vente à recevoir	8 436	(24 519)
Fournisseurs et autres créditeurs	(231 969)	(162 876)
Cotisations perçues d'avance	(6 730)	44 175
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	51 118	-
	<u>(205 365)</u>	<u>(105 258)</u>
	<u>(29 513)</u>	<u>6 981</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 800)	-
Acquisitions d'actifs incorporels	(8 205)	-
	<u>(26 005)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(13 787)	(13 382)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(69 305)	(6 401)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	632 215	638 616
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA FIN	562 910	632 215

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme (note 8).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'Ordre, n'ayant aucune obligation d'information financière au public, a choisi d'établir ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes et amendes à recevoir.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. La plateforme de formation en ligne sera amortie selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, lorsqu'elle sera complétée et mise en fonction.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

			2016 \$	2015 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	756 993	130 594	626 399	634 328
Mobilier de bureau	62 136	42 241	19 895	24 868
Matériel informatique	48 372	29 539	18 833	23 541
Enseigne	7 236	3 902	3 334	4 168
	<u>956 837</u>	<u>206 276</u>	<u>750 561</u>	<u>769 005</u>
			2016 \$	2015 \$
4. ACTIFS INCORPORELS	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme formation en ligne	8 205	-	8 205	-
Logiciels	124 599	116 846	7 753	11 076
	<u>132 804</u>	<u>116 846</u>	<u>15 958</u>	<u>11 076</u>
			2016 \$	2015 \$
5. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS				
Fournisseurs et frais courus			91 006	326 275
Salaires			5 736	2 823
Vacances à payer			21 011	20 624
			<u>117 753</u>	<u>349 722</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
6. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 309 000 \$, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 708 499 \$, remboursable par mensualités de 1 868 \$ incluant les intérêts, renouvelable au 31 mai 2017, échéant en juin 2031 (a)	270 490	284 277
Versements échéant à court terme	<u>14 294</u>	<u>13 858</u>
	<u><u>256 196</u></u>	<u><u>270 419</u></u>

Les paiements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2017	14 294
2018	14 743
2019	15 207
2020	15 685
2021	<u>16 178</u>
	<u><u>76 107</u></u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1,25 : 1 et s'est engagé à ne faire aucune dépense en immobilisation qui excède l'atteinte du ratio exigé. Au 31 mars 2016, les clauses sont respectées.

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé auprès d'un établissement hôtelier, en vue de l'événement Expodent de l'automne 2016. L'entente prévoit une clause d'annulation de l'événement qui obligera l'Ordre à verser un montant minimum qui augmentera selon le nombre de jours restant avant l'événement. Au 31 mars 2016, l'Ordre estimait ce montant minimum à environ 148 000 \$.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

			2016	2015
			\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
Encaisse	32 848	-	32 848	152 153
Épargne à terme	<u>480 000</u>	<u>50 062</u>	<u>530 062</u>	<u>480 062</u>
	<u><u>512 848</u></u>	<u><u>50 062</u></u>	<u><u>562 910</u></u>	<u><u>632 215</u></u>

9. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (épargne à terme et dette à long terme) assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Produits et charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	915 742	890 270
Dépliants	586	777
Dossiers - patients	5 745	6 895
Formation continue (articles éducatifs)	9 890	7 375
Inscriptions, admissions et incorporation	43 725	40 250
Revenus d'intérêts	6 244	8 020
Tableau des membres	925	650
Permis directeur de laboratoire	300	15 000
	<u>983 157</u>	<u>969 237</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	286 879	270 721
Général - administration	2 286	12 535
Entretien, réparations et énergie	26 800	30 454
Télécommunications	12 025	10 468
Assurances générales	20 810	20 837
Taxes et permis	15 461	14 464
Abonnements, souscriptions et cotisations	10 888	11 544
Papeterie et fournitures	16 322	20 651
Timbres, messageries et location de salles	18 973	19 082
Rapport annuel	3 330	6 345
Dépenses générales	2 362	2 914
Dossiers - patients	6 378	3 704
Frais de vérification	10 375	9 875
Frais informatiques	12 732	32 405
Orientations stratégiques	37 722	57 994
Frais de cartes de crédit	21 350	22 671
	<u>504 693</u>	<u>546 664</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>478 464</u></u>	<u><u>422 573</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	37 700	4 775
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	2 668	978
Honoraires	270	200
Honoraires juridiques (Montréal)	6 525	7 363
Déboursés légaux (Montréal)	481	2 936
Honoraires juridiques (Québec)	2 225	8 371
Déboursés légaux (Québec)	633	1 297
Investigation professionnelle	12 518	15 617
	<u>25 320</u>	<u>36 762</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>12 380</u>	<u>(31 987)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	2016 \$	2015 \$
PRODUITS		
Amendes	27 938	10 166
Charges		
Salaires et charges sociales	32 584	30 903
Frais de séjour et de déplacements	974	773
Honoraires de présence	1 130	180
Honoraires juridiques	17 028	19 720
Frais de huissiers	2 277	815
Sténographe	2 870	2 898
Frais d'enquêtes	583	-
Déboursés légaux	3 484	955
Tribunal des professions	72 109	34 272
Mauvaises créances	-	6 000
	<u>133 039</u>	<u>96 516</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(105 101)</u>	<u>(86 350)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2016	2015
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	21 723	20 602
Honoraires	10 122	3 390
Déplacements	8 024	2 840
Frais de séjour	1 402	355
	<u>41 271</u>	<u>27 187</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2016 \$	2015 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
PRODUITS		
Formation spéciale	45 976	-
CHARGES		
Honoraires de présence - conseil d'administration	5 510	8 330
Dépenses - conseil d'administration	10 948	30 918
Honoraires de présence - comité exécutif	2 055	2 440
Dépenses - comité exécutif	973	2 606
Assemblées - générales	3 479	5 314
Formation spéciale	31 580	-
Allocation de dépenses - président	6 894	6 467
Honoraires juridiques	9 310	12 583
Déboursés légaux	8 659	228
	<u>79 408</u>	<u>68 886</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>33 432</u>	<u>68 886</u>
CHARGES		
Comité de la formation continue		
Frais de séjour et de déplacements	248	1 259
Honoraires de présence	240	200
Dépenses de formation	1 500	9 154
	<u>1 988</u>	<u>10 613</u>
Comité du bureau du syndic		
Salaires et charges sociales - Syndic	93 270	89 819
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	9 594	2 790
Honoraires d'experts	4 562	12 554
Honoraires juridiques	6 492	6 265
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	1 088	3 309
Syndics-adjoints et correspondants	2 778	3 221
	<u>117 784</u>	<u>117 958</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2016	2015
	\$	\$
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	50	310
Frais de séjour et de déplacements	64	544
	<u>114</u>	<u>854</u>
Comité d'équivalence		
Revenus d'équivalence	(1 500)	(1 800)
Honoraires	230	100
	<u>(1 270)</u>	<u>(1 623)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>152 048</u>	<u>196 688</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	2016 \$	2015 \$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	527 762	491 400
Charges		
Production et diffusion de publicités dans les journaux	-	3 600
Diffusion d'une capsule télé	365 844	476 822
Production d'une capsule télé	89 939	-
Production et diffusion sur Facebook	24 000	-
Sondage pour impact publicitaire	13 180	-
Relations gouvernementales	26 074	-
Frais de carte de crédit et frais postaux	8 725	9 416
Ajustement campagne antérieure	(7 176)	-
	<u>520 586</u>	<u>489 838</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>7 176</u></u>	<u><u>1 562</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	2016 \$	2015 \$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscriptions	9 420	272 355
Charges		
Coût des conférences	-	5 180
Coût des activités sociales	3 200	4 945
Honoraires et commissions	32 024	39 004
Articles promotionnels et affichage	-	19 615
Informatique, audio-visuel et kiosques	-	35 548
Hôtel, dîners, pauses et cocktail	-	123 427
Divers	900	4 059
Frais de cartes de crédit	-	8 690
	<u>36 124</u>	<u>240 468</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(26 704)</u>	<u>31 887</u>

- (a) Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars. Les activités du congrès d'automne 2014 ont été comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2015. Les résultats complets du congrès 2014 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2014 et 2015, soit pour un excédent des produits sur les charges de 37 497 \$. Les activités du congrès de l'automne 2016 doivent être interprétées en tenant compte des exercices 2016 et 2017.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2016 \$	2015 \$
PRODUITS	-	-
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	8 634	9 039
Amortissement des immobilisations corporelles	36 244	39 575
Amortissement des actifs incorporels	3 323	4 747
	<u>48 201</u>	<u>53 361</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(48 201)</u>	<u>(53 361)</u>

***Le denturologiste
un expert en
prothèse dentaire***





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922